

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

*cerfa*N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

RECU le

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

07 OCT. 2015

D.R.E.A.L. PAYS DE LA LOIRE

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 0 2 OCT. 2015

Dossier complet le

0 7 OCT. 2015

Fosus Pook?

1. Intitulé du projet

Cimetière paysager de La Baule Escoublac

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de La Baule Escoublac

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Alain DORE, directeur général adjoint technique

RCS / SIRET

214

400 558

00018

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de
	l'article L. 341-3 du code forestier et portant
	sur une superficie totale fragmentée de 0,768ha,
	superficie comprise donc entre 0,5 et 25ha.
	Le projet est soumis à la procédure de cas par cas

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'implantation d'un cimetière paysager qui se situera au nord-est de la ville de La Baule, près du bourg d'Escoublac. Le site d'implantation, d'une surface de 12ha environ ne comprendra que 8,13 ha aménagés :

- 1100 emplacements caveau et 315 cavurnes environ,
- 140 places de stationnement environ,
- Un bâtiment comprenant notamment un WC.

Le projet prévoit la mise en place de plusieurs zones de rétention qui collecteront les eaux pluviales. Les eaux usées seront traitées par une filière d'assainissement non-collectif.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Les 2 cimetières présents sur la commune ne peuvent pas répondre aux demandes actuelles de sépultures et à l'évolution des pratiques funéraires. Par ailleurs, ces 2 cimetières existants rencontrent des problèmes propres : •le cimetière de LA BAULE, d'une contenance de 2 500 places voit sa capacité saturée et son extension impossible

•le cimetière d'ESCOUBLAC souffre de problèmes hydrogéologiques importants.

Ce constat impose donc la réalisation d'un nouveau cimetière.2 sites potentiels d'implantation ont fait l'objet d'une étude multicritères comparative. Le site d'ESCOUBLAC a été retenu car:

- •le site de BESLON apparaît plus sensible à l'eau, avec notamment tout un secteur sur lequel il ne sera pas possible de creuser sans remblaiement préalable ;
- •la densité des habitations, dont la quasi- totalité est équipée de puits, présente autour du site de BESLON, est largement supérieure à celle d'ESCOUBLAC (1 habitation concernée); •le site d'ESCOUBLAC, situé en zone bocagère, facilite son intégration paysagère.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux se dérouleront en trois phases. Les ouvrages de rétention seront mis en place dès le début des travaux et tiendront compte du phasage du projet. Ils permettront de collecter les apports d'eau boueuse.

Plusieurs zones boisées ont été identifiées sur le site de projet. Afin de limiter le défrichement nécessaire sur ces zones, les cavurnes seront implantées sans arrachage d'arbres (positionnement à proximité des fûts existants.

Toutefois, un débroussaillage et un nettoyage du bois seront réalisés pour permettre un meilleur développement de sujets. Dans ces zones, le tracé final des voiries d'accès et d'entretien seront finalisés en évitant les arbres repérés lors du diagnostic. Le défrichement lié au projet sera donc très ponctuel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les zones boisées conservées au projet seront entretenues régulièrement.

Un entretien adapté sera également réalisé sur les zones humides préservées et compensées.

dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à autorisation au titre de l'article R214-1 du Code de l'Environnement pour la rubrique 3.3.1.0 et déclaration pour les rubriques 2.1.5.0 et 3.2.3.0. Le dossier d'incidences est en cours d'instruction. Une demande d'autorisation de défrichement sera également réalisée. 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Autorisation de défrichement 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur 12 ha environ Surface du projet Surface de la zone aménagée 8,13 ha Surface de boisement actuelle / défrichée 2,163 ha / 0,768 ha 5,29 ha / 1,71 ha Surface de zone humide actuelle / impactée Surface de zone humide compensée 3,72 ha 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 20 ° 37" O Lat. 47 ° 17 ° 28 " N d'implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: Escoublac Long. __ ° __ ' __ " __ Lat. __ ° __ ' __ " __ Point de départ : La Baule-Escoublac Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " __ Lat. __ ° ___ ' __ " _ Communes traversées: X Non 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? X 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux? Oui Non Si oui, de quels projets se compose le programme ?

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x)

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur l	e lieu d	le votre projet ?					
			celles cultivées (maïs), des prairies					
mais aussi des zones de friche et des boisements. Le site comporte également quelques								
belles haies arborées.								
Les abords du site sont essentiellement constitués de cultures et boisements. Une entreprise								
est présente en bordure sud-ouest du projet. Quelques habitations sont également présentes								
à l'ouest et une au sud-est. Le site est bordé au nord par la route bleue (RD 213) et au sud par								
l'avenue Henri Bertho.								
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?								
	PLU approuvé le 22 février 2013. Le projet se trouve							
Si oui, intitulé et date	date							
d'approbation :								
Précisez le ou les règlements applicables à	de se	ervi	ce public. Le site ne comprend pas d'Espace					
la zone du projet	Boise	é Cla	assé.					
la zorie de projer								
Pour les rubriques 33° à 37°,	e ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation					
environnementale?			Oui Non					
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée : Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact								
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?					
		1	zeques, zaqueste :					
		X						
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		X						
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X						
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?								
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			La Baule-Escoublac					
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?								
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?								
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? sur le territoire d'une commune littorale ? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc								
d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ?		X						

échéant,

d'élaboration?

en

cours

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

dans une zone de répartition des eaux ?		X	
		A	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	X		Les zones Natura 2000 les plus proches du projet se trouvent à environ 4 km de la zone d'étude : •A l'ouest, les marais salants de Guérande (Directive Habitats
	Oui	Non	Les zones Natura 2000 les plus proches du projet se trouvent environ 4 km de la zone d'étude :
	X		environ 4 km de la zone d'étude : •A l'ouest, les marais salants de Guérande (Directive Habitats

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	X		Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable afin d'alimenter le bâtiment et les sanitaires. Les prélèvements seront faibles. Différentes investigations ont montré de façon incontestal
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		la nécessité de mettre en œuvre des aménagements visant à rabattre le niveau d'eau de la nappe afin que cette dernic se situe en permanence tout au long de l'année à un niveau compatible avec la mise en place de caveaux. Un réseau de drainage est donc prévu. Son implantation a été optimisée vis-à-vis du projet et des contraintes du site. Il aura un impact très localisé sur la nappe, n'influençant pas les puits recensés aux abords du site.
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le projet prévoit une réutilisation des déblais par la création de talus paysagers Environ un quart des déblais seront exportables site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Vis-à-vis du défrichement, les plus beaux arbres et ceux présentant un intérêt pour les insectes saproxylophages seront conservés. Pour les zones humides, un projet de compensation est prévu comme détaillé ci-dessous. Il a été élaboré dans le but de maintenir voire améliorer la biodiversité sur le se pour s'en assurer, un suivi étalé sur 5ans est prévu.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X		Le projet initial impliquait la destruction de 3,35 ha de zones humides. Des mesures d'évitement ont été retenues permettant une diminution de la surface impactée de 49 %. La surface impactée résiduelle s'élève à 1,71 ha. Le proje prévoit sa compensation à hauteur de 217% sur le site même du projet. Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 200 les plus proches compte-tenu de la distance qui sépare le projet de ces sites (5km environ) et des espèces concernée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet impacte quelques parcelles cultivées ainsi que des boisements. Ceux-ci seront préservés à 65% de leur surface. Dans les secteurs défrichés, les plus arbres seront conservés. Notons que ce boisement n'est pas exploit Vis-à-vis de l'agriculture, le projet est connu depuis une quinzaine d'années. L'exploitation agricole sur le site était donc précaire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Un projet de cimetière est susceptible des risques de pollution de la nappe. Toutefois dans le cadre du présent projet, les eaux de drainage vont transiter par les bassins de rétention avant rejet au milieu naturel, ce qui évitera toute contamination des eaux souterraines. Une surveillance qualitative est prévue sur 2 ans
Commodités				est prévue sur 3 ans.
de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le projet se trouve en bordure de la RD 213. Il est donc concerné par les nuisances sonores en provenance de cette route très fréquentée.
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		ĺΧ	Les eaux pluviales générées par le projet seront recueillies
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		par un réseau séparatif qui comprendra des ouvrages de rétention. Ces ouvrages sont dimensionnés pour la pluie décennale et un débit de fuite de 31/s/ha conformément au SDAGE Loire-Bretagne. Ils permettront également le tamponnement de pluie vingtennale pour un débit de fuite de 41/s/ha. Ces ouvrages se rejetteront directement vers le ruisseau qui traverse le site ou les zones humides présentes pour pérenniser leur alimentation en eau et permettre une restitution plus lente au milieu récepteur.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le local technique aménagé sur le site disposera d'un lavabo et de toilettes accessibles aux visiteurs. Les eaux usées produites par ce local seront traitées par une filière d'assainissement autonome. Conformément aux préconisations de CAP ATLANTIQUE, service en charge de l'instruction des dossiers de filière d'assainissement non-collectif, 2 fosses étanches de 10 m3 chacune recueilleront les eaux usées. Elles seront vidangées régulièrement. Pour cela, un système de téléalarme sera mis en place.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		Seule l'activité agricole est touchée. Cet impact est toutefois limité du fait de la surface des parcelles concernées et du statut précaire de cet usage connu depuis de nombreuses années. Le boisement n'est pas exploité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour les aspects Eau/milieux aquatiques/zones humides, un dossier d'incidences est en cours d'instruction, qui détaille l'ensemble des impacts et mesures d'évitement et de compensation prévues pour ces thèmes.

Les impacts de type urbain, foncier... ont été traités dans l'étude d'impact réalisée en 2003 pour ce projet, étude d'impact ayant fait l'objet d'une DUP.

Les impacts du défrichement n'ont quasiment pas été traités dans l'étude de 2003. Toutefois, au regard de la surface impactée et du caractère paysager du projet, incluant des plantations, une étude d'impact à ce titre ne nous semble pas nécessaire. Ce défrichement fera l'objet d'une demande d'autorisation conformément aux textes en vigueur.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	х

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 6/ Plan des boisements impactés par le projet
- 7/ Plan des zones humides impactées par le projet

Plan des zones humides compensées (figurant sur le plan en annexe 4)

9. Engagement et signature

Fait à La Baule-Escoublac le, 05007. 2015

Signature

Le Directeur Général des Services Techniques

A. DORE